



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P334\_2020**

**Date : 17/09/2020**

**OBJET : Réalisation de la Zone d'Activité La Grande Fontaine à MARTINVEST –  
Avenant n°1**

### Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a signé en avril 2020 avec le groupement EUROVIA/SITPO un marché public de travaux pour la réalisation de la zone d'activité de La Grande Fontaine sur la commune de Martinvest pour un montant de 358 120,36 € HT, soit 429 744,43 € TTC.

Les travaux sont en cours d'exécution.

Pour la bonne exécution des prestations, des travaux en plus-values sont apparus nécessaires tels que la fourniture et la pose d'une clôture et d'un câblage, la viabilisation d'une parcelle, la modification de la mise en œuvre du grave bitume, pour un montant total de 16 656,50 € HT.

En conséquence, il est proposé de conclure un avenant avec le groupement EUROVIA/SITPO d'un montant de 16 656,50 € HT soit 19 987,80 € TTC.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2020\_059 du 13 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,

**Vu** la notification le 6 mai 2020 du marché public de travaux au groupement EUROVIA (mandataire) 40 route de Saint-Lô – 50190 PERIERS et SITPO 5 rue de la Vallée Cagnon – 50190 AGNEAUX,

## Décide

- **De signer** un avenant n° 1 avec le groupement EUROVIA (mandataire) – 40 route de Saint Lô – 50190 PERIERS et SITPO – 5 rue de la Vallée Cagnon – 50190 AGNEAUX pour un montant de 16 656,50 € HT soit 19 987,80 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux à 374 776,86 € HT soit 449 732,23 € TTC (augmentation de 4,65 %),
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget annexe Développement économique Ventes 2020 – Ligne de crédit 5425,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**